

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 16 décembre 2020 A 19h30

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Michel SANJUAN, Pauline OLLAT, Pascal ROUX, Elodie NODON, Raphaël ROUMEAS, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Régine DRAGON, Anne-Lise NELY, Isabelle GILLES, Aurélie BICHON LARROQUE, Perrine URBAIN, Patrice PARTULA, Didier CORRIGNAN

Absents :

Madame Carole BURAIIS ayant donné pouvoir à Régine DRAGON
Monsieur Jean-Pierre SAPET ayant donné pouvoir à Michel SANJUAN
Madame Laure PEUILLOT ayant donné pouvoir à Patrice PARTULA
Monsieur Philippe MALOSSANE

Secrétaire de séance : Pauline OLLAT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 est approuvé avec 17 voix « pour » et 5 voix « contre » à l'unanimité des présents.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

Les membres présents lors du conseil municipal du 18 NOVEMBRE 2020 signent le registre des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision n°2020-09

Signature d'un contrat avec la société OTIS Swen Parc 1 Rue des Vergers à LIMONEST (69760) pour assurer la maintenance de l'ascenseur OTIS de la maison médicale sise 3 Place du 11 Novembre 1918, ainsi que l'abonnement GSM selon le devis n°45OIAUHQ. Ledit contrat est conclu à compter du 14/12/2020 pour une durée de CINQ (5) ans renouvelable une fois tacitement pour une période d'un an, sauf préavis reçu par lettre recommandée avec accusé de réception avant l'expiration d'une de ces périodes

Décision n°2020-10

Signature d'un avenant n°4 au marché initial de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la Poste en vue de la création d'une maison médicale avec le groupement conjoint de Madame Laurence BILLIONNET, Architecte, Frédérique BAILLY architecte, SARL PROJECTIVE, Société BE ACT et JP Ingénierie & Structures dont le mandataire est Laurence BILLIONNET 95 Rue Masséna 69006 LYON, prolongeant sa durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

- Droit de préemption :
 - ⇒ 3, Impasse des Amandiers – YB 666
 - ⇒ 5, Impasse de l'Auberge – YC 855
 - ⇒ 13-15, Avenue de la Gare – YC 759-845
 - ⇒ 1, Impasse la Prairie – YB 240-507
 - ⇒ Avenue Dauphiné Provence – M 111
 - ⇒ Route de la Correspondance – YB 304-449

DELIBERATIONS

D2020-08-01 : BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 voix « contre » décide d'approuver la décision modificative n°2

D2020-08-02 : EXONERATION PARTIELLE DU LOYER DU RESTAURANT FAIM DE SAISON

Par délibération en date du 18 novembre 2020, le conseil municipal a consenti un bail commercial à la SARL l'ESSENTIEL, dans les locaux sis 5 place de la mairie à Alixan, à compter du 1^{er} décembre 2020 et ce, pour une durée de 9 ans. Le loyer mensuel s'élève désormais à 1 000 euros HT.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire que traverse notre pays et de l'obligation faite aux restaurateurs de fermer leur établissement jusqu'à nouvel ordre, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de prendre en charge une partie du loyer du restaurant Faim de saison, à savoir 600 euros pour 1 mois.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la proposition de Monsieur le maire

Arrivée à 19h50 de Madame Carole BURAI

D2020-08-03 : DROITS DE PLACE : FIXATION DES TARIFS POUR LE MARCHÉ DE PLEIN AIR

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les tarifs des droits de place des foires et marchés tels que proposés ci-dessous

REDEVANCES PAR TRIMESTRE

- Prix au mètre linéaire : 10 euros
- Branchement électrique inférieur à 3 KW : 20 euros
- Branchement électrique supérieur à 3 KW : 20 euros supplémentaires.

REDEVANCES POUR COMMERCANTS A LA DEMI-JOURNEE

- Forfait de 12 euros pour un emplacement de 3 m
- Branchement électrique inférieur à 3 KW : forfait de 3 euros
- Branchement électrique supérieur à 3 KW : forfait de 3 euros supplémentaires.

D2020-08-04 : CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention avec La Poste en vue de l'ouverture d'une agence postale communale à compter du 01 avril 2021.

D2020-08-05 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le règlement intérieur des transports scolaires de la commune d'Alixan et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement avec les parents et les enfants

D2020-08-06 : ELECTRIFICATION – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE GRANDE GRANGE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le projet de raccordement au réseau BT à partir du poste Grande Grange

Dépense prévisionnelle HT 11 683,12 €

Dont frais de gestion : 556,34 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 11 683,12 €

Participation communale sur le HT : NEANT

D2020-08-07 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de supprimer, à compter du 15/12/2020 un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires suite à la création en octobre 2020 de ce même poste mais à 28h hebdomadaires

D2020-08-08 : CONTRAT A DUREE DETERMINEE : RECRUTEMENT D'UNE ASVP

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer à compter du 04 janvier 2021 un contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un agent non permanent afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 04 janvier 2021 au 03 janvier 2022 inclus.

D2020-08-09 : CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DE L'AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES (ASVP) D'ALIXAN SUR LA COMMUNE DE BESAYES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention relative à l'intervention de l'agent de surveillance des voies publiques (ASVP) d'Alixan sur la commune de Bésayes et **d'autoriser** Monsieur le maire à signer cette convention

D2020-08-10 : ENQUETE PUBLIQUE : AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PROJET D'AUTORISATION UNIQUE DE PRELEVEMENT (AUP)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de se prononcer favorablement à l'enquête publique (du vendredi 20 novembre au mardi 22 décembre 2020 inclus) préalable à une Autorisation Unique de Prélèvement (AUP), pour l'irrigation à des fins agricoles, dans les eaux superficielles des bassins de la Véore et de la Barberolle et la nappe des alluvions de la plaine de valence au droit de ce secteur géographique

QUESTIONS DIVERSES

• **Agenda :**

- ⇒ Visite de la maison médicale pour les professionnels de santé le 21 décembre 2020 à 13h30
- ⇒ Visite de la maison médicale pour les élus le 28 décembre 2020 à 11h00
- ⇒ Centre de dépistage organisé par la Région à Bourg-de-Péage du 18 au 20 décembre 2020 de 10h à 18h
- ⇒ Le mardi 05 janvier 2020 à 19h00 à la salle polyvalente d'Alixan : Commission environnement élargie sur la mise en place des containers semi-enterrés

Fin de la séance à 20h20

A Alixan le 17 décembre 2020

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX

